



Châtillon, le 6 avril 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE
Mardi 10 janvier 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 10 JANVIER À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 **et en présence du public**, à la Folie Desmares, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, co-président désigné par Madame la Maire, Adjoint de Mme Maire et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 23 décembre 2022**.

Présents :

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Mme la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. BRISARD Patrick, co-président
Mme BOURGOIN Anne-Marie, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, Mme FRADET Sophie,
M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence, Mme ROTURIER Bénédicte.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. GAZO Alain, Président de l'observatoire de la démocratie participative
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Delattre Thérèse, les représentants de la Police Municipale

Absent(e)s : Mme DELQUIÉ Céline

Cette séance s'est déroulée en public.

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022
2. État d'instruction des nouvelles fiches de signalement ou de propositions et de celles en cours
3. Point d'information sur le plan de circulation
 - Comment faire part des propositions du conseil
 - Création d'un groupe de travail au sein du conseil
4. Point d'information sur le projet de rénovation de la médiathèque
5. Proposition de projet de fresque sur le mur de la rampe d'accès du théâtre
6. Information sur le projet de fresque sur le mur de la rue Gabriel Péri
7. Échange sur la problématique des vols de colis dans les boîtes aux lettres des résidences, opportunité de mise en place de boîtes à colis sécurisé dans les quartiers
8. Échange avec les Châtillonnais présents dans le public.
9. Date du prochain conseil



1. Approbation de procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion. Aucune remarque ou demande de modifications a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour information, les procès-verbaux seront mis en ligne en mars/avril lors de l'installation du nouveau site internet de la ville.

2. État d'instruction des nouvelles fiches de signalement ou de propositions et de celles en cours

Un tableau élaboré par les membres du conseil de quartier recense les sujets rassemblés par les conseillers de quartier depuis 2 ans, les codes couleurs indiquent les sujets qui sont clos après instruction, en attente ou non abordés :

*il est signalé une espèce végétale invasive, l'arbuste faux vernis du Japon, dans le parc Henri Matisse et il est vivement suggéré de la gérer avant un développement trop important.

→ le sujet sera transmis au service parc et jardin

*il est signalé que le dépôt de déchets verts, situé boulevard de la liberté et utilisé par le service des parcs et jardins sent très mauvais

→il n'y a pas d'autre lieu possible, la solution serait de demander un ramassage plus fréquent du prestataire.

Il est indiqué qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les copropriétés seront équipées par Vallée Sud - Grand Paris d'un bac pour ramasser les biodéchets (déchets de cuisine et déchets verts du jardin) 1 fois par semaine et ainsi mettre en place un processus de méthanisation à l'échelle du territoire.

De même à partir du 1^{er} septembre 2023 la ville de Châtillon bénéficiera du service du territoire pour le ramassage à la demande des encombrants.

*Signalement d'un muret dangereux situé à côté des sanitaires dans le parc Henri Matisse, un buisson pourrait être planté pour éviter que les enfants ne montent à 1m50 de haut.

→ transmission sera faite au service des parcs et jardins

* Le point d'eau dans le parc est également problématique car les enfants jouent souvent à cet endroit et l'évacuation est fréquemment bouchée par des objets ou végétaux qu'ils y déposent. Peut-être le déplacer ou installer un lavabo dans les toilettes. La vigilance des parents est nécessaire.

→ Il est important de le laisser surtout pour les périodes de forte chaleur.

*Les toilettes du marché : l'ouverture en journée des sanitaires du marché est prévue très bientôt ; l'organisation du suivi et de l'entretien doit être finalisée.

*Le parc des Pierrettes est vide, et pas investi par les riverains car non équipé. Il est indiqué que son réaménagement n'est pas programmé à ce jour car d'autres lieux ont été identifiés comme plus urgents, le budget de la commune est contraint et tout ne peut pas être amélioré en même temps.

→Ce qui n'empêche pas qu'une réflexion peut déjà être organisée par les riverains ou les utilisateurs comme les collégiens.

*Lors de la fête de la ville, le prestataire n'avait pas installé suffisamment de structures gonflables, la file d'attente était très longue

→ ce dysfonctionnement a été pris en compte et l'année prochaine l'organisation sera différente. Les animations finissaient à 18h, ce qui était un peu tôt mais une déambulation vers le concert de fin de journée était organisée, de plus elles étaient ouvertes depuis le matin.

*Il est demandé la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture des parcs au mois de mars lorsque les jours allongent. La problématique est l'étendue des horaires des agents de la police municipale
→ la responsable de la police municipale sera sollicitée sur la possibilité de prendre en compte cette demande.

*Une jardinière a été disposé devant le magasin de jeux et jouets rue de la gare, pour éviter le stationnement de véhicules gênant l'accès au magasin.

*Une grande grille de ventilation du parking d'une copropriété située sur le trottoir à l'angle entre les rues Gabriel Péri et Gambetta est très glissante les jours de pluie, des chutes sont très fréquentes.
→ la copropriété va être contactée mais les solutions sont peu nombreuses.

*Le candélabre qui était placé devant le collège P. Eluard avant les travaux de l'établissement n'a pas été remplacé alors qu'il est très utile le soir pour éviter une zone sombre.
→ le bailleur chargé des éclairages va être contacté

*La place de stationnement située juste à la sortie du parking supérieur de carrefour rue Lasègue est très gênante pour les véhicules sortants qui sont contraints de rouler sur le trottoir pour passer
→ il n'est toujours pas possible de modifier cet emplacement du fait du contrat en cours avec la société gestionnaire du stationnement sur la ville : la ville n'a pas identifié de place de remplacement à fournir au délégataire pour pouvoir la supprimer.

*Le mail Aznavour situé rue Gabriel Péri à hauteur du caviste : normalement Bouygues immobilier va achever tous les aménagements la semaine prochaine (16-21 janvier), puis il pourra être ouvert de 8h00 à 20h00 au passage du public.

*Les panneaux indiquant les zones de rencontre et de leur circulation à 20 km/h dans les rues de la mairie, rue de la gare, rue de Fontenay et rue Gambetta ne sont pas suffisamment clairs et visibles. De plus, ils ne sont pas toujours cohérents avec ceux installés plus loin indiquant 30km/h. Le message de ces panneaux n'est pas clair du tout et leur taille est trop petite. Par ailleurs, certains ont été retournés, ce qui complique la diffusion de l'information.
→ Il est prévu de réétudier cette zone afin de la sécuriser.
Toutefois, il est précisé que la vitesse sur les voies départementales ne pourra pas être modifiées par la ville.

*Dans la rue Sadi Carnot, depuis l'élargissement du trottoir, très agréable, il est signalé que certaines voitures se permettent d'accélérer dans la ligne droite, jusqu'au stop de la rue Etienne d'Orves puisqu'il n'y a plus de voitures stationnées pour les gêner.
→ la rue vient d'être refaite avec la suppression du stationnement, c'est à réfléchir.

3. Point d'information sur le plan de circulation :

- **Comment faire part des propositions du conseil ?**
- **Création d'un groupe de travail au sein du conseil**

Rappel des grandes lignes de la démarche :

*Partager l'espace public.

*Flux de circulation (Les applications de géo guidages provoquent une fréquentation trop importante des véhicules dans les petites rues)

*Le stationnement

*Les abords des écoles

À la suite des ateliers organisés par le cabinet Transamo en charge de cette étude et suite aux enquêtes menées sur le terrain, un programme d'actions sera présenté aux élus en février. Puis en avril, le fil rouge des pistes à suivre sera diffusé aux conseillers de quartier et aux châtilonnais via le journal et de nouvelles concertations pourront alors être organisées. De plus, les réflexions sont différentes en fonction des quartiers concernés comme les secteurs pavillonnaires ou les axes transversaux. Actuellement le plan de communication ou de travail n'est pas finalisé car il dépend des résultats de l'étude. Ce qui n'empêche pas que des réflexions structurantes comme le réaménagement du centre-ville (rue Gabriel Péri) qui seront proposées au cours de l'année.



Il est indiqué qu'à l'issue de la dernière réunion, les membres du conseil se sont concertés en créant un groupe pour réfléchir de leur côté sur les problématiques énoncées dans le projet concernant les rues qu'ils connaissent au quotidien. Ils souhaitent être contributeurs dans le projet pour le faire avancer. Ils suggèrent que selon les pistes présentées par le cabinet Transamo, ces contributions puissent être prises en compte pour influencer sur l'avenir du quartier.

Indépendamment des travaux de Transamo, le principe de réaménagement des rues de Bagneux et Pierrettes a été annoncé dès le début du fonctionnement du conseil de quartier, ces aménagements devant être financés par le département pour sécuriser la zone école maternelle / collège.

Il est rappelé que toutes les démarches de démocratie participative comme les conseils de quartiers, les concertations, les réunions de quartier permettent aux Châtillonnais de s'exprimer en donnant leur point de vue sur des sujets ce qui aide ainsi les élus à réfléchir et prendre les décisions.

La création de groupe de travail sur des sujets spécifiques est prévue dans les statuts des conseils de quartier.

→ Le conseil de quartier décide donc de créer un groupe de travail sur le plan de déplacement afin de réfléchir à travers le quotidien de ceux qui y vivent, sur les solutions viables. Un rapide tour de table à main levée, montre que 6 ou 7 membres du conseil sont prêts à participer à ce groupe de travail.

M. Christophe Mouton consultera ces volontaires pour trouver rapidement une date pour la première rencontre de ce groupe de travail, qui pourra alors transmettre ses idées à Madame la Maire pour compléter le projet de plan global de déplacement.

Un prochain sujet qui pourra être étudié par ce groupe de travail est l'avenir de la rue Gabriel Péri, il peut se réunir en dehors des séances plénières, une salle peut être mise à disposition.

4. Point d'information sur le projet de rénovation de la médiathèque

La présentation a été faite dans le journal de Châtillon

Les travaux de rénovation de la façade devraient commencer en mars pour une période de 6 mois environ

La différence de niveau située devant les commerces sous l'ancienne perception ne pourrait techniquement pas être rattrapée. La ville va prendre en charge la réfection des façades des commerces pour une meilleure intégration à l'ensemble et faire un beau centre-ville.

5. Proposition de projet de fresque sur le mur de la rampe d'accès du théâtre

Il s'agirait de recouvrir le mur gris foncé bien triste situé entre le cinéma et le théâtre, le long de la rampe rue Sadi Carnot afin de l'assortir à la fresque du cinéma très colorée et rendre ce coin plus joyeux. Cela permettrait aussi de relier les 2 structures. A moindre coût, il suffit peut-être de peindre de plusieurs couleurs rappelant celles de la fresque.

Le sujet sera abordé avec les élus en charge de la culture mais il est rappelé que le théâtre et le cinéma sont passés sous la gestion de Vallée Sud – Grand Paris, il sera donc nécessaire de vérifier qui est responsable de ce mur situé au ras de la chaussée.

6. Information sur le projet de fresque sur le mur de la rue Gabriel Péri

Le ravalement d'un des immeubles du haut de la rue Gabriel Péri est prévu.

Cet immeuble comporte un grand mur vierge sur lequel la copropriété propose en partage de financement avec la mairie de le recouvrir d'une œuvre picturale.

Ce projet permettra d'égayer cette partie de la rue où il n'y a pas d'arbres. La thématique retenue est la végétation, ce qui permettra de créer une perspective avec les arbres situés au loin au début de l'avenue de la division Leclerc.

Qu'en sera-t-il ensuite de la propriété de l'œuvre ? de sa protection sur combien de temps ?

→ la question sera évoquée lors de la prochaine réunion de préparation de ce projet.

7. Échange sur la problématique des vols de colis dans les boîtes aux lettres des résidences et opportunité de mise en place de boîtes à colis sécurisé dans les quartiers

La proposition est de créer un service supplémentaire dans le centre-ville en collaboration avec la Poste en mettant en place des boîtes en libre-service pour le dépôt des colis afin d'éviter le vol dans les boîtes à lettres conformes qui devient fréquent.

Certaines copropriétés ont la place de faire installer ce genre de casiers mais pas pour certaines ce n'est pas le cas. Créer un endroit sur la ville pour aller récupérer son colis au moment qui nous convient, peut être une nouvelle solution, même si ce mobilier n'est pas très esthétique.

C'est le service colissimo de la Poste et dpd qui peut mettre à disposition cette prestation en collaboration avec la mairie.

Il est rappelé l'existence des nombreux relais colis dans les commerces de la ville, mais leurs horaires sont limités et se pose la problématique du stationnement à proximité.

Il existe des boîtes libre-service au bureau de poste du métro et à Bricorama mais elles sont aussi sujettes aux horaires de fermeture des structures qui les abritent.

→ l'idée est intéressante car elle va dans le sens de l'évolution actuelle, elle sera étudiée.

8. Échange avec les Châtillonnais présents dans le public.

-La mise en sens unique de la rue des Pierrettes sur toute sa longueur risque de poser des problèmes par ricochets pénalisant les riverains. La solution de la mettre en sens unique que sur une partie (comme lors des brocantes du quartier) serait moins gênante.

- La date des réunions de quartier sont indiquées dans le journal de la ville qui est dans toutes les boîtes aux lettres, sur les panneaux d'affichage de la ville, sur le site internet et les réseaux sociaux.

-Le portail de la Folie Desmares est en mauvais état, il n'a pas été repeint depuis plusieurs années.
→ Au vu des travaux de rénovation du bâtiment dans son entier, il pourra être prévu de le repeindre

-Circulation de la rue Gabriel Péri : il y a beaucoup d'accidents de piétons, de nombreux cyclistes, sans compter les véhicules motorisés, et les nombreux bus qui utilisent cette artère. Le carrefour est très dangereux

→ le plan global de déplacement permettra de faire évoluer la circulation. Le réaménagement de la rue est aussi prévu ainsi que la récupération du terrain vide actuellement à l'angle de la rue Gabriel Péri et du boulevard de la Liberté pour élargir le trottoir. Cela réglerait en partie le problème. Mais ce carrefour n'a pas été bien pensé lors des aménagements par les services départementaux. Tous les feux tricolores sont synchronisés avec le tramway et sont donc très difficiles à faire modifier. Il est indiqué que les vélos et les trottinettes sur les trottoirs sont également très fréquents et dangereux en cette période où il fait nuit plus longtemps dans cette rue notamment. Il est souligné que c'est un problème de civisme difficile à résoudre.

-Devant le pressing sous la médiathèque, le revêtement est déformé par de nombreuses bosses très dangereuses pour les piétons qui provoquent des chutes.

→ Un projet de réaménagement de la rue est prévu pour permettre une meilleure circulation de tous les modes de déplacements voire peut-être une piste cyclable. Toutes ces demandes seront prises en compte.



-Proposition d'éclairage des passages piétons en bleu pour plus de sécurisation
→ c'est une idée à prendre en compte dans le cadre du réaménagement du centre-ville.

9.Date du prochain conseil :

Jeudi 20 avril 2023 à 20h00

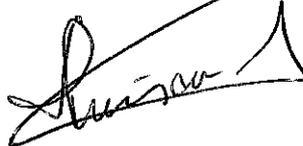
**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier
et le public pour ces riches échanges. La séance est levée 22h07**

Adjoint à la Maire



M. Christophe MOUTON

Co-président



M. Patrick BRISARD

